



DEVELOPMENT COMMITTEE
(Joint Ministerial Committee
of the
Boards of Governors of the Bank and the Fund
On the
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



SIXTY-THIRD MEETING
WASHINGTON, D.C. – APRIL 30, 2001

DC/S/2001-0020(F)

April 29, 2001

Declaration de S.E. Fathallah Oualalou
Ministre de l'Economie, des Finances,
de la Privatisation et du Tourisme
Du Maroc

La 63^{ème} réunion de notre Comité intervient à un moment où les perspectives d'évolution de l'économie mondiale s'annoncent moins favorables que prévu, suite notamment au ralentissement de la croissance économique aux Etats Unis et en Europe. Cette évolution ne manquera pas d'infléchir la demande dans ces pays et, par conséquent, de ralentir la croissance des exportations des pays en développement.

Aussi, l'un des défis majeurs à relever par la communauté internationale demeure l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale pour leur permettre de tirer profit des opportunités offertes par la mondialisation et de lever les incertitudes qui pèsent sur les perspectives de croissance dans ces pays.

A cet égard, les pays industriels ont un rôle majeur à jouer en poursuivant des politiques économiques et financières qui favorisent une croissance durable et non inflationniste de l'économie mondiale.

Cet objectif ne pourra être réalisé sans la réunion des conditions nécessaires à l'instauration d'un système commercial multilatéral plus équitable et tenant compte des intérêts des pays en développement.

L'intégration de ces pays dans le système commercial multilatéral passe par l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires devant les exportations, notamment des produits agricoles, de ces pays. Sans cette élimination, les efforts de libéralisation des échanges entrepris par les pays en développement ne pourront pas atteindre les résultats escomptés.

Nous nous félicitons du rôle actif de la Banque et du FMI visant à contribuer à la réalisation de cet objectif dans le cadre d'une approche tridimensionnelle mondiale, nationale et régionale qui témoigne d'une prise de conscience du lien interactif entre le commerce et la croissance.

Nous encourageons la Banque à poursuivre ses efforts en vue de faciliter le processus de négociations de l'OMC en tenant compte des intérêts des pays en développement. Nous sommes en effet convaincus que le commerce, qui a joué un rôle de locomotive de la croissance mondiale durant les trente dernières années, est en mesure de constituer un vecteur important de croissance et de réduction de la pauvreté.

Nous pensons également que les groupements commerciaux régionaux peuvent constituer une étape décisive dans le processus de création d'un système commercial multilatéral favorable aux pays en développement.

De même, nous considérons que si la libéralisation des échanges et le développement du commerce sont des facteurs importants pour la croissance, ils demeurent cependant insuffisants pour résoudre les multiples problèmes des pays en développement.

Ces pays sont pour leur part appelés à déployer les efforts nécessaires pour la mise en place de politiques macro-économiques saines et des cadres propices pour l'investissement national et étranger ainsi qu'à asseoir les infrastructures adéquates de transport et de télécommunications et à promouvoir un système financier solide.

Nous sommes conscients que le chemin est long et que d'importants efforts demeurent nécessaires pour la réussite de ce processus. A cet égard, nous comptons sur la Banque mondiale pour accompagner ces efforts à travers des programmes d'assistance financière et technique appropriés.

Toutefois, cette contribution ne devra pas se traduire, notamment pour les pays à revenu intermédiaire, par des charges supplémentaires en termes de coûts des produits offerts par cette institution pouvant grever leur endettement.

Les stratégies de développement nécessitent également un environnement international favorable caractérisé, entre autres, par la stabilité financière qui, de plus en plus, émerge en tant que bien public mondial.

En effet, les récentes crises financières ont montré que les stratégies de développement, qu'elles soient nationales ou internationales, ne peuvent donner pleinement leurs fruits sans la réunion des conditions nécessaires à l'instauration d'un système financier international stable et transparent.

Il est clair qu'il s'agit là d'une tâche laborieuse devant impliquer aussi bien les gouvernements nationaux que les instances internationales dans le cadre d'une approche de partenariat. A cet égard, nous appuyons les actions de la Banque mondiale et du FMI qui ont enregistré des progrès significatifs au niveau du renforcement de l'architecture financière internationale, notamment en matière d'harmonisation des normes et procédures reflétant les meilleures pratiques internationales dans ce domaine.

Les pays en développement auront besoin de l'assistance de la Banque et du Fonds pour la mise en application de ces normes et procédures, ainsi que pour mettre en place l'arsenal de mesures nécessaires à l'instauration d'un système financier solide et transparent.

Nous nous félicitons également des progrès accomplis au niveau de la mise en œuvre de l'Initiative d'allégement de la dette des pays pauvres lourdement endettés dont 22 ont atteint le point de décision. A cet égard, nous encourageons la Banque et le Fonds à poursuivre leurs efforts pour l'accélération de la mise en œuvre de l'initiative ainsi que pour le renforcement du lien entre cette initiative et les stratégies de réduction de la pauvreté.

La réduction de la pauvreté, et le développement de façon générale, est une tâche de longue haleine qui requiert des efforts continus de la communauté financière internationale, appelée à affecter des ressources suffisantes en faveur du développement, notamment en termes de flux d'aide publique dont le volume actuel est loin d'atteindre l'objectif de 0,7% du PNB fixé par les Nations Unies.

L'intensification de l'aide au développement est d'autant plus impérative que la communauté internationale est confrontée à plusieurs défis dont le plus alarmant est le fléau des maladies transmissibles, plus particulièrement le VIH/SIDA, qui ravage quotidiennement des vies humaines. De par sa propagation rapide, ce fléau est devenu un sujet de grande inquiétude, surtout que 90% des personnes touchées vivent dans les pays en développement.

A cet égard, nous ne pouvons, encore une fois, que saluer les efforts déployés par la Banque mondiale et les différents acteurs à travers la mise en place de programmes de lutte contre les maladies transmissibles, et nous les exhortons à apporter une assistance technique et financière substantielle aux pays touchés par ce fléau, surtout dans le Continent africain.

Il est clair que l'action collective mondiale contre cette pandémie ne saurait réussir sans un partenariat animé par un esprit de solidarité internationale.

Enfin, nous considérons que la protection de l'enfance est l'une des actions à caractère mondial à laquelle la communauté internationale est appelée à accorder une attention particulière.

Dans ce cadre, le Maroc organise du 21 au 23 mai 2001 à Marrakech une conférence préparatoire arabo-africaine du deuxième sommet mondial pour l'enfant. A cet égard, nous comptons sur la participation et la contribution active à cette manifestation des Ministres des finances, ainsi que des institutions internationales, notamment la Banque et le Fonds.